

LE PLURIEL DES NOMS D'OISEAUX

Par **Michel Bertrand**
Sainte-Julie, Qc
bertrmi@videotron.ca

Si on faisait un petit sondage en demandant à plusieurs personnes si les noms propres sont invariables en français, je suis persuadé que la majorité répondrait spontanément oui. Si on leur demandait par la suite s'ils s'étonnent de lire « les Belges », « les Françaises », « les Pères de l'Église », « les Amériques », « les Guyanes », on les verrait sans doute écarquiller les yeux. Comme quoi bien des noms qu'on dit « propres » s'accordent couramment en nombre et en genre.

Et qu'en est-il des noms d'oiseaux ?

Pour y voir clair, il faut d'abord comprendre ce qu'est un nom commun et ce qu'est un nom propre.

Maurice Grévisse explique dans « Le bon usage », la grammaire française la plus largement reconnue, qu'un nom commun est un nom qui a une définition. Les noms communs sont reliés par un lien sémantique à ce qu'ils désignent. Je peux dire qu'un objet que je n'ai jamais vu est une table parce que j'ai une idée de ce qu'est une table. Il explique aussi que les vrais noms propres n'ont pas de définition, qu'ils ne sont pas liés aux êtres qu'ils désignent par un lien sémantique, mais par une convention particulière. Je ne peux attribuer le nom « Claude » à un être en me basant sur l'idée de ce qu'est un « Claude ». Les Claude n'ont rien en commun qui permette d'établir une définition. Chaque Claude se nomme ainsi à cause d'une convention particulière qui lui est « propre ». Pour savoir que quelqu'un s'appelle Claude, je dois en être informé expressément. Certains noms communs sont devenus des noms propres ; mais, ce faisant, ils se sont détachés de leur définition. Si je parle de Monsieur Boulanger, personne ne va conclure que je parle d'un fabricant de pain.

Les **vrais noms propres** sont en principe invariables. Selon Littré, la question de leur accord ne se pose même pas à cause de la nature particulière du lien qu'ils ont avec les êtres qu'ils désignent.

Grévisse traite séparément et longuement des **noms associés aux noms propres**. C'est dans cette catégorie qu'il situe les noms qui s'appliquent à un groupe de personnes et qui, de ce fait, sont définissables. On peut, par exemple, définir un Parisien comme une personne qui habite Paris.

La règle 513 de Grévisse est énoncée comme suit : « Les noms associés aux noms propres (§451, Rem. 1) prennent la marque du pluriel ». Cette règle explique les cas que j'ai mentionnés au début. Elle doit s'appliquer aux noms des oiseaux si on veut les associer aux noms propres.

Larousse est un éditeur tout désigné pour bien faire les choses en matière de langue. Dans ses publications consacrées à la nature, pensez-vous qu'on lit « des Aigle royal » ou « des Aigles royaux » ? (L'accord est fait, bien sûr.)

Vouloir écrire « des Petit Chevalier » constitue une solution de facilité visant à éviter d'avoir à résoudre quelques cas difficiles. Cette solution n'a pas de fondement grammatical acceptable. Il faut écrire « des Petits Chevaliers » ou « des petits chevaliers ». Et, en BON français, les noms en « al » ont leur pluriel en « aux ». J'observe des Cardinaux rouges. Les « chevaux » sont tolérés dans notre langue, mais pas du tout recommandables.

Je veux faire remarquer, avant d'en venir aux majuscules, que les noms des oiseaux correspondent à une définition officielle établie selon le code de nomenclature laquelle est complétée par des définitions précises et éprouvées qu'on retrouve dans la littérature ornithologique. Chaque fois qu'on identifie un oiseau, on fait la preuve que le nom qu'on lui applique n'est pas un « vrai » nom propre. Qu'on l'associe ou pas aux noms propres, ce nom doit donc s'accorder.

Les majuscules

Ce n'est pas vraiment parce qu'on associe les noms d'oiseaux aux noms propres qu'on y met souvent une majuscule. Il est vrai que la majuscule est la marque des noms propres, mais il est parfois correct et même nécessaire d'en mettre une à des noms communs même si les grammairiens recommandent d'éviter les abus en cette matière.

On ne trouvera pas dans les grammaires de règle absolue qui oblige de mettre une majuscule aux noms des oiseaux. Je suis même convaincu que, chez Larousse, pour nuancer ce que j'ai écrit plus haut, on lit plus souvent « aigle royal » que « Aigle royal ».

La règle 98 de Grévisse ouvre cependant la porte à l'emploi de la majuscule dans certains contextes comme les publications ornithologiques. Elle dit : « La majuscule apporte une véritable information et est donc nécessaire (...) quand elle joue un rôle nettement distinctif (b) » et, plus loin « b) La majuscule permet de distinguer une acceptation particulière d'un nom ». Et, plus loin encore, « d) Dans la terminologie scientifique, on met souvent la majuscule aux noms des objets étudiés (...) ».

Une majuscule au nom du genre, quand on mentionne le nom complet d'une espèce, joue un tel rôle distinctif. Si j'écris que j'ai vu une paruline jaune, je peux vouloir signifier seulement que j'ai vu une paruline qui est jaune. Si j'écris que j'ai vu une Paruline jaune, il est plus évident que je parle de l'espèce que ce nom désigne. Je pourrais écrire la Paruline triste est une paruline jaune avec une tête grise et une gorge noire. C'est pour éviter de gâcher ce pouvoir distinctif qu'il est préférable de ne pas mettre systématiquement une majuscule aux substantifs génériques français (qui ne correspondent pas toujours aux véritables genres) quand ils ne sont pas employés avec leur qualificatif spécifique. J'écrirais : les parulines sont des oiseaux colorés.

Ce serait un abus de mettre une majuscule aux qualificatifs qui suivent le substantif générique. Une seule majuscule suffit pour établir la distinction. Le qualificatif prend cependant une majuscule quand il précède le substantif. J'ai l'habitude de mettre alors aussi une majuscule au substantif conformément à un usage assez répandu. Mais, grammaticalement, on pourrait juger que cette seconde majuscule est superflue. Le choix nous est accordé.

L'emploi de la majuscule dans les noms des oiseaux est donc optionnel du point de vue de la grammaire. Cet emploi est judicieux dans un contexte scientifique. Il reste la règle du bon sens qui devrait nous astreindre à faire les choses de façon cohérente, quels que soient nos choix.

